

**ACTIONS
en JANVIER**

**JEUDI 21:
GREVE
FONCTION PUBLIQUE**

**SAMEDI 30
MANIFESTATION
NATIONALE**

SNUipp 71 Infos 71



**Bulletin N° 86
12 janvier 2010**



L'ÉCOLE QU'ON « VŒUX » POUR 2010



Lors de ses vœux adressés à l'ensemble des français, le président de la république a affiché une entière satisfaction tant à propos de la réforme des lycées que de la loi LRU sur l'autonomie des universités. Quelle contradiction avec la réalité du terrain: ces deux dossiers continuent de rassembler contre eux l'ensemble de la communauté éducative!



Cette semaine, dans une école privée (cela en dit déjà long), le président a présenté ses vœux au monde de l'éducation et de la recherche.



A cette vision d'une école libérale du chacun pour soi, nous devons lui opposer les vœux que nous faisons pour l'école et ses personnels.



Pour 2010, nous faisons les vœux du bon sens et de la reconnaissance :



⇒Le bon sens en défendant un acte d'enseigner véritablement au service des élèves alors que l'aide aux élèves en difficultés consiste de plus en plus à multiplier les actes administratifs.



⇒Le bon sens en exigeant que notre métier s'appuie sur une formation initiale et continue de qualité...alors que là encore le ministère veut « innover » en mettant directement devant classe les lauréats du concours ou en créant des stages en responsabilité pour des étudiants non titulaires du concours....



⇒Le bon sens en créant les emplois nécessaires (RASED, remplaçants, adjoints, AVS, médecins scolaires, etc) pour que l'école puisse mener à bien ses missions alors que cette année encore 16 000 postes seront supprimés, qu'en 8 ans ce sont 40% de postes en moins qui sont proposés au concours.



⇒La reconnaissance du travail effectué au quotidien par chaque enseignant, reconnaissance qui passe par :

**une véritable hausse des salaires et non par l'instauration grandissante d'un pseudo mérite et de primes qui ne peuvent conduire qu'à la division et à l'exacerbation des tensions.

**Le droit à une retraite décente, solidaire et par répartition, 3 valeurs qui seront durement attaquées dans les semaines qui viennent.

La liste de ces vœux est longue et non exhaustive. N'attendons pas du « ciel » qu'elle se réduise ; faisons nous même en sorte qu'elle soit exhaussée. Pour cela, en 2010, le SNUipp et la FSU continueront, avec chacun d'entre vous, de peser dans les luttes syndicales et de porter de véritables ambitions pour l'école, les services publics et les personnels.

**NE NOUS CONTENTONS PAS DE VŒUX PIEUX,
AGISSONS ENSEMBLE !**

Antoine JEANTET

Sur notre site
71.SNUipp.fr

- *Les modalités d'actions en janvier
(appel unitaire, SMA, lettre aux parents, TGV...)
- *Evaluations : analyse et appel unitaire
- *Les prochaines réunions du SNUipp71
- *Carte scolaire : fiche de contrôle
- * Mouvement 2010 : ou en est-on?
- * Adhésion *...etc...

REUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES

Organisées par le SNUipp71

Organisées dans les secteurs de 9h à 12h

(dates et lieux à confirmer)

SAMEDI 6 mars : TOURNUS (École Maternelle C.Dard)

MERCREDI 10 mars : CHALON (Maison des syndicats)
MONTCEAU (Salle de la manufacture)

MERCREDI 17 mars : CHAROLLES (École J.Macé)
LOUHANS

MERCREDI 24 mars : MACON

Ce temps est à décompter des vos obligations de services (108h – journée de solidarité)

A l'ordre du jour

- * **MOUVEMENT DES PERSONNELS** (nouvelles modalités)
- * **CARTE SCOLAIRE**
- * **RETRAITES**
- * **Questions d'actualités** (collectives et individuelles)

Pensez à prévenir votre IEN

Monsieur ou Madame l'IEN de.....

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicales organisée par le SNUipp 71, le (date), de 9h à 12h à (lieu)

Ce temps sera décompté de mes obligations de service (animations pédagogiques ou journée de solidarité...)

Veuillez agréer,

Date....

Signature

Stage « École maternelle » *Quelle école maternelle voulons nous ?*

Judi 1er Avril
De 9h à 16h30
Chalon

(Maison des syndicats)

Pensez à aviser votre IEN de votre participation à cette journée de stage **au moins 1 mois avant.**

La participation à une journée de stage est un droit (Autorisation d'absence avec traitement)

Un bulletin spécial sur cette journée sera envoyé d'ici la fin du mois aux syndiqués et à tous les collègues de maternelle.

La **scolarisation obligatoire à 3 ans** : est ce une bataille à mener?

Qui d de la **place des 2 ans** à l'école maternelle?

Quel **avenir pour la GS** dans un contexte de « primarisation » des programmes ?

Jardin d'éveil :

Où en est on ? Où va-t-on?

Quel **service public pour la petite enfance?**

Spécificité de l'école maternelle :

Travail avec nos partenaires (ATSEM, PMI...)
Formation?

Évaluations CE1 et CM2 :

Pour tenir compte des divers éléments du bilan de l'an dernier, dont la demande d'une consigne nationale, nous avons proposé dans un premier temps, de rechercher un cadre unitaire pour intervenir auprès du ministère pour obtenir la suspension et la remise à plat du dispositif d'évaluation, de donner la possibilité à chaque enseignant de participer à cette action « évaluations », de proposer une consigne unitaire aux enseignants des écoles comme l'an dernier.

Le SE et le SGEN ont été d'accord pour s'adresser au ministère mais ne souhaitent pas s'engager au delà. Le SNUipp prend ses responsabilités :

-En conséquence nous vous proposons d'adopter le plan d'actions suivant :

- lettre unitaire au ministre (voir sur le site) ;

- intégration dans le préavis de grève du 21 janvier de la demande de suspension et la mise à plat du dispositif d'évaluation ;

- proposition d'une motion du conseil des maîtres ;

- lettre aux parents ;

- signature d'une carte de vœux dans le cadre de la grève et de la manifestation nationale intégrant la demande de suspension et de remise à plat du dispositif d'évaluation pour permettre la mise place d'évaluations qui aident les élèves et les enseignants (envoyée avec le prochain "Fenêtre sur Cours") ;

- établissement d'un power-point actualisé (le ministère a annoncé que le plus que parfait et la division par un décimal étaient retirés, que le codage permettait la non réponse) .

- Ne pas faire passer d'exercices correspondant à des notions non étudiées depuis le début de l'année

L' analyse du SNUipp

**Le toilettage consenti par le ministère (codage ternaire au lieu de binaire, abandon d'items non vus en janvier pour les évaluations CM2) ne change en rien les objectifs de ces évaluations : Il y a une confusion entretenue entre évaluations «bilan» et «diagnostique».

**La date de passation pose toujours question, les réusites partielles ne sont toujours pas prises en compte. Nos critiques portent également sur leur fiabilité et leur rigueur scientifique.

**Le protocole qui sera mis en oeuvre cette année, sans nouvelle concertation avec les enseignants des écoles, ne permet pas de clarifier les objectifs, ne fournit pas d'informations suffisamment précises pour la régulation des apprentissages dans les classes et n'aide pas à la communication avec les parents

**Le ministre de l'époque)présentait ces évaluations comme un moyen « de connaître et de faire connaître quels sont les acquis des écoliers français à des moments clefs de leur scolarité, notamment par rapport aux pays comparables. Le niveau obtenu lors de ces évaluations mais surtout les progrès accomplis par les élèves et mesurés par ces évaluations constitueraient le véritable indice de réussite de la politique scolaire» . Elles n'ont donc pour objectif que d'être l'alibi des dispositifs d'aide individualisée (stage de remise à niveau, aide personnalisée) que la profession, les chercheurs et les parents contestent.

** Dans les pays où a été mis en place le "pilotage par les résultats", on constate la multiplication des fraudes et du bachotage. Surtout lorsque ce pilotage lie les résultats des élèves et le salaire de l'enseignant comme cela est prévu (le système est actuellement



testé à Washington : les résultats des élèves aux évaluations décidées par l'administration comptent pour 50% dans la note de l'enseignant).

** La sélection des collègues « ayants droit » à la prime est entièrement déléguée aux IEN, à leur interprétation, au bon vouloir, à leur (mé) connaissance de qui a fait quoi... bref, l e choix est fait à l'emport e pièce .

Avoir la prime c'est « avoir fait remonter les résultats... »

Avoir fait passer les évaluations ne suffit pas, avoir réuni les parents non plus. La prime n'est attribuée que si l'on participe au « plan de communication » du ministère.

**La preuve : c'est que ceux qui ont essayé vraiment de se servir de ces évaluations, en les modifiant ne sont pas considérés par l'administration qui ne leur attribue pas l'indemnité. De plus, que quelques uns reçoivent une prime pour un travail que nous faisons tous met rarement les collègues à l'aise : ne nous laissons pas diviser !

** La diffusion des résultats des évaluations fait peser une menace lourde sur le système éducatif : beaucoup d'enseignants nous ont rappelé qu'ils refusent toute publication école par école des résultats qui introduirait une logique de concurrence inacceptable au regard des objectifs de l'école publique.

Je me syndique au SNUipp71 2009/2010

Nom : M, Mme, Mlle _____ Prénom : _____ Echelon: _____
 Adresse : _____
 Tél : _____ Courriel : _____
 Adresse établissement: _____

Catégories

Instituteurs PEGC
 Instituteurs spécialisés PE
 PE stagiaire (LC)

Fonctions

Adjoint Brigade EMF
 Chargé décole ASH Retraité
 Directeur AVS /EVS/ AE Autre (préciser)

Nature de l'établissement

Ecole maternelle RPI
 Ecole élémentaire IUFM
 Collège Autre (préciser)

Montant de la cotisation (cocher la case SVP)

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Instit							120 €	125 €	127 €	137 €	149 €
Instit. spé							122 €	129 €	134 €	143 €	154 €
PE et PEGC	80 €	80 €	114 €	120 €	130 €	137 €	144 €	154 €	164 €	175 €	189 €
Hors cl. PE-PEGC	143 €	159 €	172 €	181 €	194 €	206 €	218 €				

DECLARATION D'ADHESION
 Je me syndique au SNUipp 71 -FSU-, afin de contribuer : - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, - au développement du Service Public d'Education, - au renforcement de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique affilié à la F.S.U.
 Je demande au SNUipp 71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les conditions du droit d'accès fixé par la loi en m'adressant au SNUipp

Date :
 Signature (obligatoire)

Syndiqué(e) en 08/09 OUI NON

POSSIBILITES DE REGLEMENT

1 - Paiement direct en 1 fois : OUI NON
 2 - Paiement de deux à six chèques au dos desquels vous pourrez indiquer les dates souhaitées de prélèvement OUI NON

Suppléments

Chargé d'école + 2 €
 Direction de 2 à 4 cl. + 6 €
 Direction de 5 à 9 cl. + 10 €
 Direction de 10 cl. Et + 12 €

Mi- temps : du 1° au 5° : 79 €
 du 6° au 11° : 87 €
 à 75% : 75% de la cotisation
 Dispo/ Congé parental : 79 €
 AVS / AE : 36 €
 LC / PE2 : 80 €
 Retraité : 99 €

TOTAL ADHESION

..... €

**Envoyer à Dominique GONNOT
 20 B, rue de Dracy - 71 640 - GIVRY**



2010 : UNE NOUVELLE « RÉFORME »*

DU SYSTÈME DE RETRAITES...

En 2003, l'intensité du débat et les luttes des salariés n'avaient pas suffi pour empêcher la mise en place de la réforme, mais elles avaient cependant pu limiter certaines dégradations : maintien du système par répartition, de l'âge de départ à 60 ans, d'un taux de remplacement égal à 75, par exemple, même si les femmes avaient perdu nombre de droits.

Pour 2010, le Conseil d'orientation des retraites (COR), pressé par le gouvernement Fillon, de triste mémoire en matière de retraites, propose tout simplement de supprimer le régime en annuités pour passer à un système de retraite en points ou en comptes notionnels.

Celui-ci crée des comptes individuels formés par un capital virtuel égal à la somme actualisée des cotisations versées durant l'activité. A l'heure du départ à la retraite, ce capital, divisé par la durée de l'espérance de vie à ce moment-là, définit le montant de la pension annuelle. Plus le départ est précoce, moins le capital virtuel est important, plus l'espérance de vie augmente plus la pension diminue.

Le régime par points est celui des retraites complémentaires AGIRC (cadres) et ARRCO (non cadres). Il attribue des droits à pension mais ne fixe pas le niveau des pensions, qui dépend de la valeur des points fixée chaque année par les gestionnaires des deux régimes. Il est l'équivalent d'un système de retraites par capitalisation.

Ces régimes remplaceraient le régime contributif des retraites en annuités à prestations définies par un régime à cotisations définies.

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) a simulé le passage en régime à points.

Cotisations, durée d'assurance, décote, Majoration de Durée d'Assurance (MDA), minimum contributif, âge de liquidation inchangés, points ajoutés au titre de périodes non travaillées, il apparaît alors peu de différences entre le régime actuel et celui à points par contre nombreux seraient les perdants : tous ceux, dont les carrières sont écourtées, chômeurs, précaires et dont les parcours professionnels sont les plus fragiles et, les compensations familiales étant remises en cause, les femmes encore une fois.

L'objectif est clair : faire baisser encore les prestations de retraite.

Refondre complètement le régime des retraites en annuités donnerait le coup de grâce au système par répartition qui, dans cette période de crise, a montré sa validité.

En effet, même si dans ces deux régimes, ce sont les cotisations des actifs qui financent, il n'y a plus de lien du fait de l'individualisation. Le régime à points contribue à valider l'idée que la retraite ne serait qu'une forme d'épargne.

Une chose est sûre pourtant : capitalisation, répartition, ou autre solution comme le propose le COR, un salarié gagne sa retraite pendant son activité professionnelle. Sa retraite est une partie de la rémunération de son travail, un traitement continué. Et s'il y a déficit, les raisons démographiques n'y sont que pour peu.

Ce qui pèse, c'est la question de l'emploi : près de 10 de chômeurs avoués, des salariés hors emploi avant 60 ans ...

C'est aussi la baisse des revenus salariaux.

C'est encore, et plus que tout, la masse de revenus qui ne cotisent pas à la protection sociale en général.

Et les solutions proposées ne visent qu'à répartir entre des retraités plus nombreux des sommes en diminution pour ne pas toucher à ces revenus épargnés par les prélèvements sociaux.

Dès 1991 le « Livre blanc des retraites » posait en préalable « l'incapacité de nos sociétés » à maintenir leur financement.

Cependant en 25 ans, la part de richesse consacrée à la rémunération du salariat, pensions comprises, a diminué de 10 environ, pendant que celle du capital croissait d'autant.

Et donc, les arguments démographiques ne servant qu'à masquer cette réalité, la question des retraites ne peut pas s'analyser sans référence à ce contexte et impose de revenir sur ce problème du financement et donc de la répartition de la richesse produite dans notre pays.

Le mouvement social doit réagir de façon massive et unitaire face à cette contre réforme.

* «réforme» en langage gouvernemental signifie bien entendu «destruction des acquis sociaux»

Pour plus d'infos :
sur notre site : 71.snuipp.fr

* *Kisaitou Retraites*

* *Diaporama diffusé lors de la RIS du 02/12*

* *Simulation calcul pension retraite*



APPEL COMMUN FSU / CGT / Solidaires **Grève Fonction Publique le 21 janvier**

Le Gouvernement continue à s'attaquer frontalement à la Fonction publique et aux services publics. Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007.

Cette politique est aggravée par les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents, les effets de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réorganisation administrative territoriale de l'Etat (RÉATE) qui ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

L'Éducation nationale, déjà mise à mal par une saignée sans précédent de ses effectifs, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, sont frappés de plein fouet par des réformes plus régressives les unes que les autres.

L'hôpital public, asphyxié par une pénurie gravissime d'emplois et une recherche de rentabilité à tous crins, est en danger.

Le Gouvernement fait pression sur les **collectivités territoriales** pour qu'elles appliquent scrupuleusement le même dynamitage de la fonction publique. De plus, le projet de loi sur les collectivités territoriales constitue un recul démocratique important.

Face à la politique destructrice du Gouvernement, les personnels organisent la résistance. Depuis des mois, les mobilisations se succèdent (agents territoriaux, hôpitaux publics, la Poste 18 mois de lutte, l'éducation, la culture, l'ONF, la DGCCRF, les finances publiques, l'équipement...) que nous soutenons totalement.

Alors que, pour répondre aux exigences de la situation sociale, le rôle de la fonction publique et des services publics n'a jamais été aussi important, il est urgent notamment :

- de **créer les emplois nécessaires** et de **donner les moyens aux services publics** de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ;
- de **revenir sur les suppressions au budget 2010** et pourvoir aux remplacements des départs en retraite ;
- d'assurer le **maintien et la progression du pouvoir d'achat** de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille ;
- de **revenir sur toutes les réformes régressives** ;
- **d'abroger la loi dite de « mobilité »** ;
- prendre des mesures pour **combattre la précarité**.



Sur ces revendications, nous appelons à débattre et à agir dès la semaine du 11 janvier pour permettre de faire converger les mobilisations **et de construire un temps fort, de grèves et de manifestations, le 21 janvier 2010.**

L'UNSA-EDUCATION et le SGEN-CFDT se sont finalement joints à cet appel, au niveau éducation

Samedi 30 janvier

Tous à Paris !

Manifestation Nationale « Éducation »

à l'appel de la FSU

**Pour un autre budget*

**Pour le retrait de la réforme sur la formation des enseignants*

**Contre la réforme du lycée et les réformes régressives imposées dans le 1er degré.*

Pensez à réserver vos places auprès de la section départementale du SNUipp.

*Départ possible de **Mâcon TGV** et **Le Creusot TGV***

Syndiqués : 10€ Non syndiqués : 40€

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, pensez à une aide financière (à l'ordre du SNUipp71)

Retrouvez toutes les informations concernant ces 2 journées de mobilisation sur notre site :
71.snuipp.fr

**Modalités d'organisation
*déclaration d'intention
*Lettre aux parents
Horaires TGV ...

CARTE SCOLAIRE

Cette année, 31 postes ont été attribués dans le 1er degré au niveau régional... Cette hausse doit être fortement nuancée par deux points :

****La Bourgogne, comme cela est le cas depuis plusieurs années est dans une situation de hausse démographique.**

****NOUVEAUTE 2010 :** La réforme de la formation des enseignants et la suppression de l'année de stagiaire (PE2) entraînent de fait la suppression des stages filés, donc des moyens alloués pour les décharges des directions D4... Cette année en Bourgogne, ce sont plus de 60 postes qui seront nécessaires pour remplacer les stages filés. On comprend très vite donc qu'à l'échelon régional, la dotation de 31 postes, ne permettra ni d'ouvrir des classes, ni d'améliorer la situation du remplacement, de l'ASH ou des RASED....

REMERCIEMENTS

La section du SNUipp71 remercie l'adhérent (souhaitant conserver l'anonymat) pour le don de 333€ versé ausyndicat.

Ce collègue, désireux d'être en accord avec ses opinions a choisi de reverser l'intégralité de sa prime évaluation de l'an passé à son syndicat.

ÉCHÉANCIER DE VOS ELUS

7 Janvier : Bureau départemental du SNUipp71

14-15 Janv.: Congrès départemental de la FSU71(Mont St Vincent)

19-20 Janv.: Conseil National du SNUipp (Paris)

21 Janv: Grève Fonction Publique

30 Janv: Manifestation Nationale à Paris

2 février: Conseil de Formation IUFM

Groupe de travail **Mouvement**

2 mars: Groupe de travail **Postes adaptés**

4 mars : Groupe de travail **Carte scolaire**

5 mars : CAPD **liste d'aptitude directeurs**

15 mars (ou 16 mars): CTP (**carte scolaire**)

18 mars: CDEN (carte scolaire à la Préfecture)

6-10-17 et 24 mars: Réunions du SNUipp71,

ouvertes à toutes **et à tous à :**

TOURNUS - CHALON - MONTCEAU - CHAROLLES - LOUHANS - MACON

POUVOIR D'ACHAT : VACHES MAIGRES

Le recul du pouvoir d'achat est particulièrement évident parmi les fonctionnaires. Les syndicats mentionnent une baisse de plus de 7 % du pouvoir d'achat depuis 2000. Mais, si le gouvernement conteste cette statistique, il ne peut que s'incliner devant l'INSEE, qui affirme qu'entre 2000 et 2005, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a reculé en moyenne de 1 % par an. Depuis, la baisse a continué, les augmentations de salaires ne suivant pas le cours de l'inflation.

50000 CARTES DE VŒUX POUR L'ÉCOLE

Des vœux pour l'école que l'on veut ! C'est l'objet de la carte encartée dans le dernier numéro de « Fenêtres sur cours ». Tout au long de ce mois de janvier, les enseignants sont invités à formuler leurs vœux pour une autre école, « pour que les élèves réussissent vraiment tous ». Les cartes seront récoltées dans les départements, notamment lors de la journée de grève du 21 janvier. Elles seront rassemblées ensuite lors de la manifestation nationale pour l'éducation le 30 janvier.

Objectif : Porter la voix de 50000 vœux d'enseignants pour une autre école.

REVALORISATION : LA PANNE

Selon le scénario ministériel qui doit être finalisé fin janvier, 90000 enseignants des écoles (25%) pourraient être concernés par la revalorisation, soit un quart. Avec la suppression de l'année de PE2, dès septembre 2010, les nouveaux masterisés pourraient toucher 211,50 euros mensuels supplémentaires que les débutants actuels. Puis en septembre 2011, les T2 34,60 euros mensuels en plus que les T2 actuels, les T3 entre 15 et 35 euros mensuels supplémentaires que les T3 actuels. Cette revalorisation pourrait toucher jusqu'aux recrutés au concours en 2004 mais ne devrait pas dépasser une augmentation mensuelle de 40 euros par rapport à ce que les enseignants actuels touchent au même échelon. Pour les autres, rien n'est envisagé pour l'heure... De nouvelles propositions ciblées, cette fois-ci sur la santé au travail, la formation professionnelle, les secondes carrières, les débouchés de fin de carrière sont au programme en 2010. Le ministre compte également revoir les critères d'avancement des enseignants en récompensant ceux dont « l'engagement et l'investissement auront été particulièrement importants ». Dans un récent sondage réalisé par l'Ifop pour le journal Les Échos, les fonctionnaires dénoncent à 80 %, « l'accroissement de leur charge de travail quotidienne » et **attendent une revalorisation de leur pouvoir d'achat**

Nous sommes loin du compte!